Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
✉ mairie@gosne.fr

80-2026
Nomenclature : 3.2

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20261015-80_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
08 octobre 2026

Date d'affichage
19 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 15 octobre, à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Serra, Aubault, Foliard, Orain, Cervi, Minaud, Guérin-Leconte, Boutheloup

Nombre de conseillers		
En exercice	:	19
Présents	:	19
Votants	:	19

Formant la majorité des membres en exercice

Mme MINAUD a été élue secrétaire de séance

80-2026 CESSION DE TERRAIN – BELLEVUE

M. le Maire rappelle la délibération n°73-2026 en date du 10 septembre 2026 relative à l'acquisition par M. DELAMBILY Raphaël et Mme HULIN Océane d'une partie d'un terrain communal non utilisé cadastré ZL n°0001 (au lieu-dit 12 Bellevue) et bordant sa propriété.
Il est présenté le projet de vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZL n°0001 d'une superficie d'environ 250 m², un plan, en annexe est présenté. Il est précisé que l'ensemble des frais seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire). Le prix de vente négocié est de 10 € le m².
M. le Maire présente l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 27/09/2026.
L'avis indique qu'il n'y a pas d'observations concernant le prix de vente négocié à 10€/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre une partie de la parcelle cadastrée ZL n°0001, selon le plan joint en annexe, à M. DELAMBILY Raphaël et Mme HULIN Océane au prix de 10 € le m² ;
- **INDIQUE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de vente ;
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°73-2026 en date du 10 septembre 2026.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

MAIRIE DE GOSNE
35140